

Motion du CSD-MMPU sur les délégations, votée à l'unanimité des présents le 15 mai 2009

Prenant acte de la décision du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de financer les chaires université-organisme, le Conseil Scientifique du département MMPU du CNRS, réuni le 15 mai 2009, demande à la Direction Générale que les 20% de possibilités d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation au CNRS qui avaient été supprimées pour 5 ans afin de financer les chaires soient rétablies pour la campagne en cours.

La mise en place chaotique de ces chaires confirme les craintes déjà exprimées par le CSD qui rappelle son opposition à ce système contesté et son attachement au dispositif éprouvé des délégations. L'importance et la souplesse de cet outil essentiel de la politique scientifique du département justifierait d'ailleurs qu'il soit développé plutôt que mis en extinction.

Le CSD recommande enfin que les dossiers de candidature des enseignants-chercheurs deviennent numériques, et que dans toutes les disciplines leur calendrier soit rendu compatible avec un examen systématique par les sections du Comité National de la Recherche Scientifique.